



202205-009

mairie  
ti ker

Envoyé en préfecture le 27/05/2022

Reçu en préfecture le 27/05/2022

Affiché le

ID : 022-212200349-20220523-202205\_0009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

-----  
**SEANCE DU 23 Mai 2022**  
-----

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois Mai, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice** : 19

**Présents**: Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALEGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Pauline UNVOAS, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX

**Procurations** : Emmanuelle DAVAI à Catherine DENIS,

**Absents** : Eva BONJOUR, Sébastien MORVAN

**Date de convocation** : 13 Mai 2022

**Secrétaire de séance** : Pauline UNVOAS

**Objet** : Révision du marché de voirie

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 concernant le programme de voirie 2021, le Conseil Municipal a décidé de surseoir aux travaux concernant la rue du 19 mars 1962, dans l'attente de la réalisation des travaux de réfection des réseaux eaux usées et l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

Monsieur Le Maire informe que ces travaux étant désormais réalisés, il a été demandé à la société EUROVIA de réactualiser son devis en y incluant la venelle menant à la propriété LE BORGNE, qui a été fortement impactée par les travaux et d'y inclure l'aménagement des accotements.

La Société EUROVIA a proposé un devis réactualisé d'un montant de à 50 004 € H.T – 60 004.80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

**Vu** la séance du conseil municipal du 12 avril 2021 concernant le programme de voirie 2021,

**Vu** la proposition de la Société EUROVIA incluant des modifications de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer le marché avec la Société EUROVIA.

Pour extrait conforme,



**Le Maire**

**Maurice OFFRET**